

Histoire de la loi de 1905 en images

-> Contenu détaillé du film

Introduction

"**Celui qui croit au ciel**" et "**celui qui n'y croit pas**" est une allusion aux "deux France", et une reprise des mots du poème d'Aragon "La Rose et le Réséda". (Publié sous l'Occupation en 1943, le poète invitait les résistants à s'unir par-delà leurs divergences politiques et religieuses, en faisant allusion aux "deux France").

"La loi de 1905 n'est pas une croyance de plus ni une religion de l'incroyance" : elle signifie la neutralité de l'Etat en matière de religion.

Que permet-elle ?

- elle permet à toutes les croyances de coexister
- elle permet la liberté de croire et de ne pas croire
- elle permet la liberté de pratiquer et de ne pas pratiquer

Histoire

La Révolution française : le roi n'est plus le représentant de Dieu sur Terre.

Résumé historique jusqu'au Second Empire : biens du clergé confisqués, guerre civile (la Terreur), négociation de Napoléon avec le Pape Pie VII qui signe le Concordat en 1801. La religion catholique devient la "religion officielle du pays".

Articles qui réglementent le clergé, sous contrôle de l'Etat : les prêtres deviennent fonctionnaires de l'Etat.

Causes de conflits :

- articles jamais reconnus par l'Eglise
- cette Eglise fonctionnarisée va soutenir tous les régimes monarchiques et autoritaires qui se succèdent au XIXe siècle : Empire, Restauration, Second Empire.

L'opposition républicaine devient anticléricale sous le Second Empire parce que l'Eglise a soutenu le retour d'un régime de type monarchique. Elle exerce donc un pouvoir politique anti-républicain.

Gambetta en 1869 réclame la séparation des Eglises et de l'Etat et l'abolition du Concordat mis en place par Napoléon.

"Deux France s'opposent, celle du curé et celle de l'instituteur"

Les deux France "du curé et de l'instituteur" renvoient à l'opposition concernant l'éducation : les catholiques favorables à l'enseignement religieux catholique d'avant les lois de Jules Ferry ("le curé") et les républicains favorables à l'enseignement laïque ("l'instituteur").

A partir de 1902 : le gouvernement d'Emile Combes devient très anticléricale dans le contexte de l'affaire Dreyfus.

La grande bataille parlementaire de 1905

10 février : les députés votent un débat sur séparation.

Sous la présidence de Ferdinand Buisson, une commission spéciale est nommée pour préparer le débat.

21 mars 1905 : 1ère séance de la discussion parlementaire qui **va durer toute l'année**.

C'est un **débat fleuve : 48 séances, 1500 pages de comptes rendus dans le Journal Officiel**.

Certains républicains ont voulu que les jours fériés soient exclusivement laïcs mais cette idée n'a pas été retenue. Il y eut des débats au sein de la gauche et la loi de 1905 est une loi d'apaisement et de "compromis", pas une loi anticléricale.

Seule une fraction des catholiques refuse le débat : les royalistes (le film prend l'exemple du comte de Baudry d'Asson).

La majorité des catholiques voit le texte de la commission comme un "moindre mal", car elle accorde une grande liberté, notamment celle de renouer avec le Vatican. La loi de 1905 n'est donc pas une loi anticléricale.

Docu-fiction

Récit autour du comte Armand de Baudry d'Asson, député royaliste de la Vendée, qui défend l'alliance du "trône et de l'autel".

Scène de fiction

Débat à l'Assemblée, dans lequel trois personnages interviennent : Baudry d'Asson, l'Abbé Guéraud et Aristide Briand.

Cette scène montre l'opposition au sein des catholiques (entre le comte royaliste et l'abbé favorable à la loi), en citant le discours de l'extrême-droite royaliste ("Dieu avec nous !" "lois infernales", "Vive la France catholique", "Vive la France aux Français !")

Histoire

1906 : violences lors des inventaires des biens dans les églises, le gouvernement tombe.

Aristide Briand, ministre des cultes, avec Clémenceau, ministre de l'intérieur, décident de suspendre les inventaires et d'appliquer la loi en douceur.

Cet épisode montre que la séparation fut difficile, la mainmise de l'Etat sur les biens de l'Eglise, même une fois la loi passée, ne se fit pas sans violence.

Michel Winock précise dans l'article "Comment la France a inventé la laïcité", revue *Histoire*, numéro spécial de juillet-août 2004, qu'on exagère souvent cet épisode car il y eut en réalité peu d'affrontements, essentiellement dans le Nord et surtout en Bretagne.

Prise de notes : pourquoilalaicite.fr